



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_034

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Londinières au Conseil d'administration de la Mission Locale Rurale du Talou

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 2
Votants : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance :

M. Martial Pépin

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pouvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pouvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Londinières,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Londinières ;

Vu le courriel de la Mission Locale Rurale du Talou en date du 2 avril 2026 sollicitant la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein de son Conseil d'administration ;

Considérant que la Mission Locale Rurale du Talou accompagne les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation et l'autonomie, en lien avec les collectivités de son territoire ;

Considérant que la Mission Locale Rurale du Talou souhaite consolider la représentation des intercommunalités au sein de sa gouvernance ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner les représentants de la Communauté de Communes de Londinières appelés à siéger au Conseil d'administration de la Mission Locale Rurale du Talou ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

Article 1 — Désignation du représentant titulaire

Est désigné pour représenter la Communauté de Communes de Londinières au Conseil d'administration de la Mission Locale Rurale du Talou, en qualité de délégué titulaire :

Madame Ludivine Piquet

Article 2 — Désignation du représentant suppléant

Est désigné pour représenter la Communauté de Communes de Londinières au Conseil d'administration de la Mission Locale Rurale du Talou, en qualité de délégué suppléant :

Monsieur Marc Foucout

Article 3 — Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat communautaire en cours, sauf délibération contraire du Conseil communautaire.

Article 4 — Autorisation

Madame la Présidente est autorisée à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier la présente décision à la Mission Locale Rurale du Talou.

Article 5 — Transmission

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime au titre du contrôle de légalité, ainsi qu'à la Mission Locale Rurale du Talou.



Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle